

# CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR RANCE

L'an deux mille dix neuf, le 4 avril, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur David BOIXIERE, Maire de la commune.

**Etaient présents :** Mr PANGAULT Bertrand, Mme MEHEUST Véronique, Monsieur HULAUD Jean-François, Mme BONNETE Geneviève, Mr JUIN Didier, Mme PRIE Nathalie, Monsieur CHOUIN Pierre, Mr ROBIN Patrice, Mme DUFEIL Jeanine, Mme VAN DIEN Françoise, Mme BAUDRY Ghislaine, Mr GABILLARD Sébastien, Mr CHOANIER Bernard, Mme VEAUDELET Christelle, Mme DEHLINGER Véronique, Mr TERRIERE Jacques, Mme MAUTALEMENT Brigitte, Mme BELLANGER Gilberte.

**Etaient absents ou excusés :** Monsieur VASPART Michel, (pouvoir à Mr BOIXIÈRE David) ; Mme TARDIF Tiphaine, (pouvoir à Mme DUFEIL Jeanine) ; Mr REUNGOAT Jean, (pouvoir à Mr PANGAULT Bertrand), Mme GUILLERME Françoise, (pouvoir à Mme MAUTALEMENT Brigitte).

---

## COMPTE-RENDU

Les Membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Christelle VEAUDELET comme secrétaire de séance, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du 7 mars 2019 est adopté à l'unanimité et sans observation.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée, l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir : Devis de menuiserie pour la Salle du Verger. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'inscription de ce nouveau point.

---

## FINANCES

Monsieur Bertrand PANGAULT, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente les Budgets :

### Introduction à l'examen du PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019

La commission des finances s'est réunie le 21 mars pour étudier le projet de budget 2019 qui vous est soumis.

Ce budget est le dernier de notre mandature.

#### 1. Les grandes lignes du budget

La proposition de budget 2019, toutes sections confondues, tel que le document vous est présenté, s'équilibre à **3 807 348,75 €** contre 4 118 351,37 € en 2018, soit une diminution de 8% du fait de la diminution des subventions à percevoir. La section de fonctionnement est arrêtée à la somme de **2 348 976.35€** contre 2 344 100,56€ en 2018 soit une augmentation de 0.2%. Les dépenses réelles de

fonctionnement se montent à **1 808 131,84€** contre 1 780 722,56 € l'an dernier soit + 27 408,98 € (+ 1.5%); les recettes de fonctionnement permettent de virer à l'investissement la somme de **540 844,51 €** contre 563 378€ en 2018. La section d'investissement se monte à la somme de **1 458 372,40 €** contre 1 774 250,81 € en 2018 mais le budget 2018 prévoyait des subventions à hauteur de 467 928€ pour le restaurant scolaire.

### **2. L'autofinancement**

Notre épargne brute, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement est de **540 844,51 €**. L'épargne nette, c'est-à-dire l'épargne brute diminuée du remboursement en capital qui est de 196 818,15 €, se monte à **344 026,36€**. Le budget proposé permet un niveau majoré d'épargne brute.

### **3. L'endettement**

Notre dette se compose de 8 prêts. L'encours de la dette au 1er janvier 2019 est de **2 382 650,53 €** contre 2 598 782,10 € soit une diminution de 216 131,57 € par rapport à 2018, l'emprunt dont l'échéance est la plus rapide ne s'éteindra qu'en 2024. Mais les projets d'investissement ne nécessitent pas de prévoir d'emprunt en 2019.

### **4. L'investissement**

Les recettes d'investissement (hors opérations d'ordre) s'élèvent à **1 340 838,43€** et résultent essentiellement du virement de 540 844,51€ de la section fonctionnement, de 370 000€ provenant du résultat du Compte Administratif 2018, de subventions pour 291 390€ (dont le solde de 130 590€ du restaurant scolaire perçu en début 2019).

Les dépenses réelles (hors opérations d'ordre) s'élèvent à **1 340 838,43€** dont 196 818,15€ de remboursement de capital des emprunts. La principale dépense est l'aménagement de la rue du Val d'Orient pour 377 000€, la Salle du Verger pour 58 000€, la mise en sécurisation du secteur du Pont de Cieux pour 67 000€, des travaux sur la Cale de Mordreuc pour 40 000€ ; 130 000€ sont attribués pour des réserves foncières tandis que 40 000€ restent en dépenses imprévues.

## **VOTE DU BUDGET COMMUNE**

Vu le produit fiscal attendu,  
Vu les propositions de la commission des Finances du 21 Mars 2019,  
Vu la présentation des programmes d'investissement,  
Entendu l'exposé de Monsieur Bertrand PANGAULT, 1<sup>er</sup> Adjoint,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des Membres présents,**

**VOTE**, chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2019 qui s'établit comme suit :

## SECTION de FONCTIONNEMENT

Dépenses	2 348 976,35 €
Recettes	2 348 976,35 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	1 458 372,40 €
Recettes	1 458 372,40 €

**BUDGET TOTAL :** 3 807 348,75 €

## VOTE DU BUDGET MAISON DE SANTE LAENNEC

Vu le produit fiscal attendu,  
Vu les propositions de la commission des Finances du 21 Mars 2019,  
Vu la présentation des programmes d'investissement,  
Entendu l'exposé de Monsieur Bertrand PANGAULT, 1<sup>er</sup> Adjoint,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des Membres présents, sauf  
Mme Françoise VAN DIEN qui ne prend pas part au vote,**

**VOTE**, chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2019 qui s'établit comme suit :

## SECTION de FONCTIONNEMENT

Dépenses	123 420,72 €
Recettes	123 420,72 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	96 627,92 €
Recettes	96 627,92 €

**BUDGET TOTAL :** 220 048,64 €

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

Entendu la présentation du projet de budget 2019, par Mr Bertrand PANGAULT, 1<sup>er</sup> Adjoint,

Vu l'avis de la commission des finances du 21 Mars 2019,  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des Membres présents,**

- **DECIDE de ne pas augmenter** les Taux d'imposition des taxes directes  
Locales pour 2019

- **VOTE les taux** des taxes comme indiqué ci-dessous :

- <b>Taxe d'habitation</b>	:	<b>11,69 %</b>
- <b>Taxe foncière (bâti)</b>	:	<b>15,17 %</b>
- <b>Taxe foncière (non bâti)</b>	:	<b>43,84 %</b>
<b>Le produit fiscal attendu est de</b>	:	<b>871 665 €.</b>

## **RENOUVELLEMENT CONVENTION OGEC**

Mr PANGAULT rappelle aux membres de l'assemblée que depuis 2010, la commune de Pleudihen-sur-Rance est liée par un contrat d'association avec l'école Notre-Dame. Par les dispositions de l'article R422-44 du Code de l'Éducation, les communes sont tenues de contribuer aux charges de fonctionnement des écoles placées sous contrat d'association par le biais d'un forfait annuel.

Le montant du forfait annuel doit faire l'objet d'une délibération chaque année pour en fixer le montant. En aucun cas les avantages consentis par la commune ne peuvent être proportionnellement supérieurs à ceux consentis aux classes élémentaires et maternelles publiques.

Le montant de ce forfait versé annuellement par la commune est égal au coût de fonctionnement de l'élève de l'école publique (en classes maternelles et élémentaires) multiplié par le nombre d'élèves de l'école privée (en classes maternelles et élémentaires) dont les parents sont domiciliés sur le territoire de la commune.

Pour l'année scolaire 2018/2019, il y a 124 enfants de Pleudihen scolarisés à l'école publique, le coût moyen d'un élève s'établit à 616 € (base de calcul les dépenses de fonctionnement de l'année 2018).

**Le forfait annuel, pour l'année 2019, s'élève donc à 96 096 € (616 € x 156 enfants) pour les enfants de Pleudihen scolarisés à l'école Notre-Dame.**

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,

**VALIDE :**

**Le forfait annuel, de 96 096 € (616 € x 156 enfants) pour l'année 2019, pour les enfants de Pleudihen scolarisés à l'école Notre-Dame.**

## **DEVIS SDE ECLAIRAGE PUBLIC PLACE DU VERGER**

Monsieur Bertrand PANGAULT, 1<sup>er</sup> Adjoint, informe les Membres que l'entreprise C.I.T.E.O.S, chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire de notre commune, nous a fait part de l'état vétuste de deux foyers de notre réseau, place du verger.

Le coût de ces travaux s'élève à 1 550 € H.T. Suivant l'application du règlement financier, 60 % du coût HT de l'opération sont à la charge de la commune, soit : 930,00 €.

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,*

### **APPROUVE :**

Le projet de travaux de maintenance de l'éclairage public, Foyers C376/377 Place du Verger, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 550,00 € H.T. (coût total des travaux majorés de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant H.T. de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrises d'œuvre aux taux de 5 %.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

## **TRAVAUX**

### **ENTRETIEN DE LA CALE à MORDREUC**

Monsieur le Maire et Monsieur Patrice ROBIN, Conseiller Délégué, font part aux Membres que des travaux de restauration en surfacage sont nécessaires sur la Cale de Mordreuc. Les travaux d'étanchéité sur les côtés se feront plus tard, la priorité est d'intervenir en surface avant l'été.

Deux devis sont présentés :

<b>Cale de Mordreuc</b>	<b>Marc</b>	<b>Eiffage</b>
	35 Bruz	56 Lorient
Travaux de réparation	-Sciage démolition de la dalle existante -Scellements ferrailage et bétonnage de dalle d'épaisseur mini 20cm	-Purge des éléments non solidaires -Nettoyage au karscher -Scellements d'acier, ferrailage et bétonnage -Travaux réalisés en juin
Surface	Bande de 11,5m sur 5m Soit 57,5m <sup>2</sup>	20m <sup>2</sup>
Montant HT	10 980,00 €	20 390,53 €
Montant TTC	13 176,00 €	24 468,64 €

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents, sauf Mme Véronique DEHLINGER qui ne prend pas part au vote,*

**RETIENT le devis de la Société MARC de BRUZ pour faire cette première opération de surfaçage de la cale, pour un montant :**

**Hors Taxes de : 10 980,00 € TTC 13 176,00 €**

Des devis pour des travaux complémentaires (cale de mise à l'eau) sont attendus et seront présentés lors d'un prochain conseil municipal.

*Question de Mme BELLANGER qui demande s'il n'y a pas de risque quand on fera la 2<sup>ème</sup> tranche ?*

*Réponse de Mr le Maire, non car les travaux qui vont être faits se situent sur le dessus.*

### **SALLE DU VERGER : DEVIS DE MENUISERIE**

Monsieur Didier JUN, Adjoint, expose à l'assemblée que des travaux au niveau des ouvertures de la Salle du Verger sont en mauvais état et doivent être remplacés. Trois devis ont été demandés, deux entreprises ont répondu soit :

<b>Salle du Verger</b>	<b>Soméval</b>	<b>Komilfo</b>
	Plerguer	St Jouan des Guérets
Marque	Soméval	Bouvet
Fabrication	Française	Française
Rez de chaussée	19 044,65 €	20 747,90 €
Étage	9 872,91 €	7 875,82 €
Main d'œuvre		7 500,00 €
Coût	28 917,56 € HT 34 701,07 € TTC	36 123,72 € HT 43 348,46€ TTC
En RdC	3 châssis fixes  2 châssis oscillo-battant 4 portes vers extérieur 1 ensemble cintré	2 châssis fixes 1 châssis ouvrant 2 châssis oscillo-battant 4 portes vers extérieur 1 ensemble cintré
En étage	4 châssis fixes 4 châssis oscillo-battant 1 porte-fenêtre	4 châssis ouvrants 4 châssis oscillo-battant 1 porte-fenêtre

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,*

**CONFIE à la Société SOMEVAL le remplacement des huisseries, portes, fenêtres et porte-fenêtres du rez de chaussée et de l'étage suivant son devis pour un montant de :**

**Hors Taxes : 28 917,56 € TTC 34 701,07 €**

**ET DEMANDE de changer les 4 châssis fixes proposés par des châssis ouvrants.**

## **AFFAIRES GENERALES**

### **MOTION POUR LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT D'UNE MATERNITE ACCOUCHANTE SUR LE CENTRE HOSPITALIER de DINAN**

Le Conseil Municipal a débattu sur le projet menaçant le maintien et le développement d'une maternité accouchante sur le Centre Hospitalier de Dinan. Seul ce maintien permet de garantir et de pérenniser l'intégralité des services existants (cardiologie, gastrologie, neurologie, pneumologie, réanimation et même les urgences) qui ont, comme la maternité, besoin de la présence d'anesthésistes 24h/24.

Le Centre Hospitalier de Dinan et sa maternité assurent la proximité de la prise en charge, la sécurité et la qualité des soins pour le bassin de vie de Dinan et évitent la fuite des patients vers d'autres territoires de santé plus éloignés

Le Centre Hospitalier René Pléven de Dinan est aussi le plus gros employeur de la communauté urbaine, par sa présence il garantit l'attractivité du Pays de Dinan dans le cadre de l'aménagement du territoire.

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,*

**DEMANDE le maintien et le développement d'une maternité accouchante sur le Centre Hospitalier de Dinan.**

### **CONVENTION PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées)**

Monsieur Pierre CHOUIN, Conseiller Délégué à l'environnement, soumet au Conseil Municipal, le courrier du Président du Conseil Départemental nous demandant d'émettre un avis sur la Mise à Jour du PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET RANDONNEES (PDIPR) et de délibérer sur l'inscription à ce plan des chemins concernés, conformément à l'article L361.1 du Code de l'Environnement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,

- EMET un avis favorable au PDIPR

- **ACCEPTE** l'inscription à ce plan des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux :

- . Le sentier du littoral
- . Morreuc, la chapelle, le Prat
- . Du bourg au Val Hervelin
- . Balade de la Ville-Ger

(ci-joint, une copie du plan des circuits approuvés et des modifications apportées).

- **S'ENGAGE** à :

- . A ne pas aliéner les sentiers inscrits au plan
- . A l'aménagement des sentiers
- . A préserver leur accessibilité
- . A en garantir le balisage
- . A en garantir l'entretien
- . A signer des conventions avec les propriétaires privés, pour autoriser le passage des randonneurs
- . A proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à toutes opérations foncières
- . A proposer une désinscription quand le tronçon n'a plus d'intérêt pour la randonnée

- **AUTORISE**

Monsieur le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes les conventions et tous les documents inhérents à cette procédure d'inscription.

Madame Véronique MEHEUST, Adjointe précise que le département des Côtes d'Armor compte 8 000 kms de chemins de randonnée. Pour une information simplifiée et accessible à tous, le Conseil départemental propose de créer un Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR). Elle ajoute que ce travail collaboratif a pris 2 ans, d'où l'intérêt de la convention.

### **SUBVENTION ANTICIPEE POUR UNE ASSOCIATION PLEUDIHENNAISE**

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée d'un courrier reçu en Mairie émanant du JUDO CLUB PLEUDIHENNAIS.

Cette Association nous informe que le *«Club vit une période de transition marquée par des difficultés de trésorerie :*

- *d'une part par l'impact d'une baisse notable du nombre de licenciés ces deux dernières années et,*
- *d'autre part, par la nécessité de maintenir un volume horaire de cours suffisant pour assurer la continuité du parcours en compétition de leurs judokas.*

*Cependant, en attendant la rentrée de la saison 2019/2020, la situation du club est préoccupante c'est pourquoi, l'association sollicite l'attribution, dès que possible, d'une subvention anticipée et exceptionnelle d'un montant de 2 000 €, voir plus si possible, pour garantir le règlement des salaires des encadrants et le bon fonctionnement du club jusqu'à la fin de la saison 2018/2019 ».*

Monsieur le Maire précise que la commune est là pour soutenir ses associations et que cette demande est exceptionnelle.

***Entendu l'exposé ci-dessus,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE des membres présents,***



- **ACCEPTE DE VERSER, EXCEPTIONNELLEMENT,  
UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 2 000 EUROS A L'ASSOCIATION  
JUDO CLUB PLEUDIHENNAIS.**

## **PROJET NOUVELLE CASERNE**

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années, la commune a pour projet la construction d'une nouvelle caserne pour le centre de secours. Plusieurs lieux ont été à l'étude. Devant être placée au sud de la commune puisque les pompiers sont appelés à intervenir également sur les communes voisines (442 interventions sur Pleudihen, 119 sur Dinan, 107 sur Saint-Hélen, 93 à La Vicomté).

Un terrain de 13 300 m<sup>2</sup>, situé près de la gare, a été choisi pour la nouvelle implantation. La commune a fait une proposition d'achat de 30 000 € net en l'état à la société EPALIA, propriétaire des lieux, qui a accepté l'offre. Tous les frais concernant cette acquisition seront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire précise que c'est le SDIS qui va déposer le permis de construire, la commune est financeur du terrain et de 10 % des travaux.

*Entendu l'exposé ci-dessus,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE des membres présents,*

**VALIDE la proposition d'achat du terrain situé à la Gare pour un prix de :  
30 000, 00 € plus les frais liés à cette acquisition**

*Intervention de Mme BELLANGER, « on parle depuis des années d'une salle pour les 3 communes »  
Monsieur le Maire répond que le projet de la caserne n'annule pas cette possibilité.*

## **POINT PLUI**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le PLUI est en cours, le Conseil Communautaire a validé dans sa séance du 25 Mars dernier, l'arrêt sur le PADD et le zonage.

Au prochain Conseil municipal, les Membres auront un avis à donner. Sur Pleudihen, il y a 13 ha à urbaniser et il y a des déclassifications.

## **DIVERS**

### **Information organisation ALSH :**

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a eu plusieurs réunions avec quelques Elus de St Hélen et de la Vicomté-sur-Rance pour proposer la création d'un ALSH intercommunal.

Une réunion avec tous les Elus des 3 conseils municipaux est proposée le 25 Avril à la salle des fêtes de St Hélen, afin de présenter le résultat des propositions pour les mercredis et les semaines de vacances scolaires. Le mois de Juillet restant de la compétence de la RJA pour Pleudihen.

### **Déplacement à HERSCHBACH :**

- Dans le cadre du 40<sup>ème</sup> Anniversaire, il reste quelques places pour le déplacement à HERSCHBACH.

**Monsieur le Maire annonce les dates des prochaines réunions:**

- Commission des finances : Lundi 6 Mai 2019 (Tarifs et Subventions)
- Commission cantine élargie : Mardi 7 MAI 2019
- Commission nautique : Mardi 14 MAI 2019
- Conseil Municipal : Jeudi 16 MAI 2019

Madame BELLANGER demande si l'aménagement aux bas champs reste provisoire ?  
Monsieur Jean-François HULAUD, répond que les travaux vont être réalisés dans l'année.

Monsieur Didier JUIN invite tous les membres à l'apéritif qui sera servi dimanche 7 avril dans le cadre de la manifestation « VELO ALENTOURS »

Séance close à 23 h 15